



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada  
Canada Place/Place du Canada  
10th Floor/10e étage  
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper  
Edmonton  
Alberta  
T5J 4C3  
Bid Fax: (418) 566-6167

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Canada Place / Place du Canada  
10th Floor / 10e étage  
9700 Jasper Ave / 9700 ave Jasper  
Edmonton  
Alberta  
T5J 4C3

<b>Title - Sujet</b> BPV Safety Inspections MB	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EW038-211683/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> Various EW038-211683	<b>Date</b> 2021-06-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWU-404-12054	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWU-0-43208 (404)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Mountain Daylight Saving Time MDT <b>on - le 2021-06-23</b> Heure Avancée des Rocheuses HAR	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Singh, Vinay	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pww404
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (587) 341-8025 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 566-6167
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification no 003 vise à répondre aux questions suivantes :**

**Questions/Réponses :**

1. **Question :**

L'article 1.1 – Objectif, à l'annexe A, à la page 17 de la DP exige que l'inspection en service soit menée conformément aux exigences du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST).

**Réponse :**

Cela est exact.

2. **Question :**

L'article 1.2 – Contexte, à l'annexe A, à la page 17 de la DP, indique que les inspections en service doivent être menées par un inspecteur qualifié. Or, en vertu du RCSST, les inspections en service peuvent être menées par des inspecteurs qualifiés ou par un organisme d'inspection autorisé (OIA).

**Réponse :**

Le RCSST donne la définition suivante : « Inspecteur qualifié désigne une personne reconnue en vertu des lois de toute province ou par le National Board of Boiler and Pressure Vessel Inspectors comme étant qualifiée pour inspecter des chaudières, des réservoirs sous pression et des réseaux de canalisations sous pression. »

SPAC a adopté cette définition du terme « inspecteur qualifié ». L'exigence relative à l'OIA provient de la directive du Conseil national mixte citée dans les références.

3. **Question :**

L'article 1.3 – Limitations, à l'annexe A, à la page 17 de la DP, indique que « ce contrat est limité aux seules inspections en service telles que définies par le National Board of Boiler and Pressure Vessel Inspectors ».

**Réponse :**

Cela est exact.

4. **Question :**

Sous le titre Critères techniques obligatoires, à l'annexe D, à la page 42 de la DP, indique que « le soumissionnaire doit avoir obtenu du National Board of Boiler and Pressure Vessel (NBBPV) une attestation selon laquelle il peut effectuer des inspections en service en tant qu'organisme d'inspection autorisé », c'est-à-dire une agence gouvernementale provinciale.

**Réponse :**

Le soumissionnaire peut être une organisation non gouvernementale enregistrée en tant qu'OIA pour les inspections en service par le Conseil national. L'obligation sur les inspections « en service » a été ajoutée pour que l'appel d'offres ne soit pas limité aux organismes d'un gouvernement provincial.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EW038-211683/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EW038-211683

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
PWU-0-43208

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PWU404  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

5. **Question :**

Veillez confirmer si les services fournis par un inspecteur qualifié seront conformes au critère O1 de la section Critères techniques obligatoires de l'annexe D de la DP.

**Réponse :**

Non, cet appel d'offres comporte également une composante « Organisme d'inspection agréé » (OIA). La composante OIA dans le critère O1 exige que le soumissionnaire ait obtenu du National Board of Boiler and Pressure Vessel une attestation selon laquelle il peut effectuer des inspections en service en tant qu'OIA pour les inspections en service, au minimum.

**Toutes les autres modalités de la demande demeurent inchangées.**

**Fin de l'avenant**